



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inoffensif pour l'homme, mais virulent pour la tomate, le « virus de Jordanie » a fait son apparition dans le canton

Le Tomato Brown Rugose Fruit Virus (ToBRFV) est une maladie de quarantaine très virulente qui s'attaque aux tomates, poivrons, aubergines et certaines adventices. Absolument inoffensive pour l'homme, cette maladie peut entraîner une perte totale de rendement pour le producteur. Elle a été mise en évidence début septembre dans le canton de Vaud lors d'échantillonnages effectués dans le cadre de la surveillance du territoire par l'Inspectorat phytosanitaire cantonal. Les moyens de lutte déployés actuellement contre cette maladie consistent à éliminer les plantes malades et à augmenter les mesures sanitaires sur l'exploitation par une désinfection systématique afin d'éviter toute dissémination.

Le ToBRFV est une maladie originaire de Jordanie et d'Israël, où elle a été détectée pour la première fois en 2014, d'où sa dénomination de « Virus de Jordanie ». Des épidémies ont éclaté dans plusieurs zones de production de tomates dans le monde. En Europe, la maladie est apparue pour la première fois en 2018 en Allemagne. Grâce à des mesures de quarantaine et d'éradication, le virus a pu être éliminé.

Cette maladie affecte principalement les tomates, les poivrons et aubergines, mais également des adventices. À la suite d'une infestation par le virus du ToBRFV, les fruits développent généralement des taches brunes et ridées, subissent une altération de la coloration (marbrures, zones avec retard de maturation) et ne peuvent plus être commercialisés. Selon les situations, la plante finit par mourir et la perte de rendement peut atteindre 100%.

Depuis janvier 2020, l'agent pathogène est considéré en Suisse comme un organisme de quarantaine potentiel et il est surveillé par les services phytosanitaires cantonaux. En effet, le Service phytosanitaire fédéral, dépendant de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) délègue aux cantons le mandat de surveillance, dont l'objectif est de protéger la production indigène par une détection précoce (contrôles, analyses) de ces organismes de quarantaine.

Le virus a été détecté pour la première fois en Suisse en 2021 dans le canton de

Thurgovie. À la suite de la découverte de la maladie sur le territoire vaudois, un groupe de travail piloté par l'Inspectorat phytosanitaire cantonal avec l'Office technique maraîcher (OTM Vaud et Genève), Agroscope à Changins (diagnostic moléculaire) et l'OFAG a été mis sur pied pour gérer ce premier cas. Les mesures urgentes ont immédiatement été prises en collaboration avec le producteur concerné. L'objectif est de mettre en œuvre, sur l'exploitation, toutes les actions pour limiter l'expansion du virus et empêcher sa dissémination en vue de son éradication.

Le ToBRFV est une des nombreuses viroses qui s'attaque exclusivement aux végétaux et qui n'a aucun impact sur l'homme.

Renseignements complémentaires [médias exclusivement]:

DFA, Michel Jeanrenaud, Inspectorat phytosanitaire cantonal, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, 021 316 65 66

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 2022